



Evaluation des procédures de qualification

Suite de la procédure

1. Introduction

Depuis 2004, des procédures de qualification ont été élaborées dans le cadre de quelque 140 projets de réforme de la formation professionnelle initiale et plus de 70 ordonnances sur la formation professionnelle initiale sont entrées en vigueur (état lors de la planification de l'évaluation fin 2008). L'OFFT a mené entre avril et décembre 2009 une évaluation concernant les procédures de qualification afin de garantir l'assurance et le développement de la qualité, mais également de générer des informations de pilotage et d'identifier les relations d'effet.

Le bureau mandaté à cette fin (B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung AG Basel) a évalué les procédures de qualification des ordonnances sur la formation déjà en vigueur et a émis des recommandations. Il a tenu compte aussi bien du rapport coût/bénéfice non monétaire que de l'efficacité des procédures, de la comparaison par rapport aux procédures de qualification avant la réforme ainsi que de la transmission et de l'appréciation des compétences opérationnelles. Il a également examiné si l'organisation des procédures de qualification répond à la volonté du législateur. Le projet a été accompagné par un groupe composé de représentants des partenaires de la formation professionnelle.

Dans un premier temps, les membres de ce groupe d'accompagnement ont pondéré les 40 recommandations issues du rapport final et ont défini les priorités. Il en est résulté les 18 recommandations suivantes :

Procédure	1. Valorisation de l'activité ; qualité des experts aux examens	
	1	Formation des experts plus fréquente, meilleure qualité ; obligation de participation, mesures nécessaires surtout en Suisse romande et au Tessin
	2	Régler (plus sévèrement) l'admission des experts, profils d'exigences clairs
	3	Les entreprises doivent considérer l'activité d'expert comme une sorte de reconnaissance, év. label
	2. Collaboration	
Output	4	Lieux de formation : renforcer la communication et la coordination ; harmoniser les contenus de formation et d'examens, assurance de la qualité sur les trois lieux de formation
	5	Renforcer le partage d'expériences entre les Ortra nationales et cantonales
	3. Conception	
	6	Lien avec la pratique, orientation vers l'application, besoins du marché du travail au centre des procédures de qualification
	7	Partie scolaire AFP max. 30-40 %
	8	Analyser et actualiser de manière continue la faisabilité des procédures de qualification
	9	Conception des contenus de formation fondée sur les compétences (par analogie à la FPS)
	10	Commencer l'organisation des examens dès l'entrée en vigueur des nouvelles professions
	4. Formes d'examen	
	11	Standardiser les examens écrits dans la mesure du possible pour vérifier les connaissances et le contexte ; examens oraux pour vérifier la capacité à communiquer
12	Pas de note d'expérience pour l'entreprise formatrice (subjectivité), le certificat d'apprentissage est plus approprié. Des modèles ou des guides font ici défaut	
13	Combinaison des formes d'examen : éviter les chevauchements	
5. Evaluation		
14	Définition claire des objectifs évaluateurs en lien avec la procédure de qualification dans le plan de formation, standards minimaux	
15	Faible variation du degré de difficulté des TPI suivant la profession, validité pas seulement selon les aspects formels	
6. Coûts		

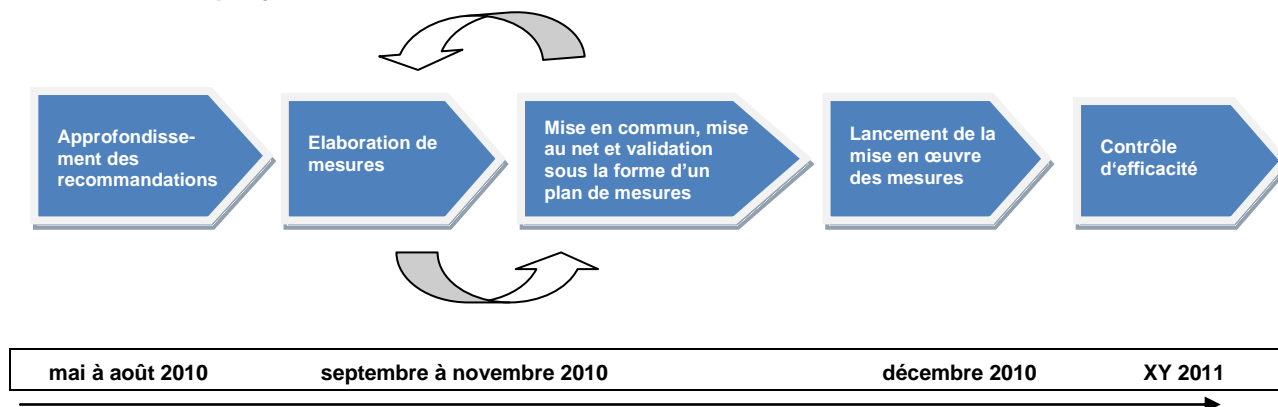
Impact	16	Plan de formation : coût/bénéfice de chaque forme d'examen doit être évalué de manière précise
		7. Pertinence des procédures de qualification
	17	améliorer la comparabilité des TPI, minimiser la subjectivité de l'évaluation
		8. Attentes des employeurs
	18	Priorité aux besoins du marché du travail lors de la conception des procédures de qualification

2. Suite de la procédure

Au cours d'une étape ultérieure, les recommandations pondérées et les priorités fixées doivent être examinées par les partenaires de la formation professionnelle et transformées en mesures. La répartition selon les compétences (Confédération, cantons, organisations du monde du travail) est ici tout aussi importante que la détermination du potentiel d'innovation et de développement des futures procédures de qualification.

Les mesures élaborées par les partenaires de la formation professionnelle seront ensuite rassemblées, mises au net et validées par ces derniers avant d'être réunies dans un plan de mesures. Après lancement des projets de mise en œuvre correspondants, les résultats des différentes mesures devront au besoin être évalués en ce qui concerne leur impact et améliorés.

3. Plan du projet



Berne, en mai 2010/BBT-roe-met